

---

## Reconnaissance de l'engagement pédagogique : Le SNPTES demande une prise en compte dans le déroulement de carrière

---

Lors de la deuxième réunion de travail consacrée à la reconnaissance de l'engagement pédagogique des personnels de l'enseignement supérieur, la ministre Frédérique Vidal a présenté ses premières propositions concernant les enseignants-chercheurs :

- doublement des semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) avec une attribution de ceux-ci sur projets pédagogiques ;
- création d'une prime valorisant l'implication dans les activités de formation calquée sur prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

Elle souhaite également une meilleure prise en compte de cet engagement dans le déroulement de carrière des PRAG et PRCE.

La ministre reconnaît également que le rôle des personnels techniques et des bibliothèques en matière d'accompagnement et d'innovation pédagogique est crucial. Elle évoque la possibilité d'utiliser le complément indemnitaire annuel (CIA), pour valoriser les personnels concernés.

Le SNPTES a tout d'abord rappelé à la ministre l'importante dégradation salariale et des conditions de travail que connaissent les personnels de l'enseignement supérieur depuis plusieurs décennies.

Pour le SNPTES, si toutes les revalorisations de nos activités sont les bienvenues, elles doivent être confrontées à l'état des lieux actuel de nos conditions d'exercice. Le SNPTES accueille favorablement les propositions de la ministre concernant les enseignants-chercheurs, mais il considère que la reconnaissance de l'engagement pédagogique ne peut se résumer à l'attribution d'une prime. Il demande une meilleure prise en compte dans le déroulement de carrière.

Pour les personnels techniques et des bibliothèques, il n'est pas favorable à l'utilisation du complément indemnitaire annuel (CIA). Pour mémoire, ce complément indemnitaire est attribué exceptionnellement en fonction de la manière de servir. Une prime au mérite en quelque sorte. Or, les personnels techniques et des bibliothèques qui accomplissent des missions d'accompagnement et d'innovation pédagogique le font rarement de manière ponctuelle. Ils concourent directement à l'accomplissement des missions d'enseignement. C'est la raison pour laquelle le SNPTES préconise une reconnaissance de cet engagement au niveau de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), ainsi que dans le déroulement de carrière.

Le SNPTES jouera pleinement son rôle dans les prochaines concertations qui porteront sur la mise en œuvre de ces premières mesures, mais revendique une revalorisation des carrières de plus grande ampleur.

*SNPTES, Choisy-le-Roi, mardi 30 octobre 2018*